



SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

# Master mention Santé Publique parcours Nutrition humaine et santé publique

Santé publique



Niveau d'étude  
visé  
BAC +5



ECTS  
120 crédits



Durée  
2 ans



Composante  
UFR de santé,  
médecine  
et biologie  
humaine



Langue(s)  
d'enseignement  
Français

## Présentation

Le Master Nutrition et Santé Publique a pour finalité de former des professionnels et des chercheurs dans le domaine de la nutrition et de la santé publique.

Le master NSP est adossé à l'EREN (Equipe de Recherche en Épidémiologie Nutritionnelle, Centre de Recherche en Épidémiologie et Statistiques, Université Sorbonne Paris Nord et Université Paris Cité, INSERM, INRAE, CNAM), dont les activités sont dédiées à l'étude des relations nutrition-santé et des déterminants des comportements nutritionnels, ainsi qu'au développement et à l'évaluation de politiques publiques nutritionnelles.

## Objectifs

Les enseignements s'articulent autour de 4 blocs de compétences essentielles (blocs 1 à 4) et de 2 blocs de compétences spécialisées (1 bloc à sélectionner parmi les blocs 5 et 6) :

# Blocs de compétences essentielles

1. Conseiller en nutrition-prévention-santé.

2. Actualiser et communiquer ses connaissances en nutrition et santé publique.
3. Mettre en application une démarche de nutrition et santé publique.
4. Développer son projet professionnel.

# Blocs de compétences spécialisées

5. Analyser des données selon les méthodes de l'épidémiologie nutritionnelle.
6. Coordonner un projet de prévention et de promotion de la santé nutritionnelle.

## Savoir-faire et compétences

Convaincus que les métiers de la nutrition et de la santé publique peuvent prendre de nombreuses formes, évoluer dans le temps et s'exercer dans différents secteurs, nous mettons en place des pédagogies par projets permettant aux étudiants de définir progressivement leur projet professionnel et d'acquérir des compétences transversales favorisant leur insertion professionnelle.

Ces pédagogies permettront aux étudiants d'adopter une posture active dès le master plutôt que de se positionner en réceptacle de l'information, et de se poser les questions pertinentes telles que :



- Quelles sont les connaissances les plus récentes sur les relations nutrition-santé ?
- Quelles sont les méthodologies éprouvées dans ce domaine ?
- Comment chercher, synthétiser et communiquer l'information ?
- Comment développer son esprit critique dans un domaine où les conflits d'intérêts sont nombreux ?
- Comment évaluer les besoins pour mieux y répondre ?

## Organisation

### Contrôle des connaissances

#### Master 1 et 2 : Contrôle des connaissances

Les modalités d'évaluation reposent essentiellement sur des examens sur table, des travaux individuels et de groupe, des notes de synthèse de lecture, des oraux, et sur un mémoire de stage.

Examen sur table : Il n'excède pas une durée de 3h. Il peut s'agir de questions théoriques sur le cours, d'une analyse d'article, d'une note de synthèse à partir de documents fournis, d'exercices, etc....

Travaux individuels et collectifs: Chaque enseignant fournit aux participants le sujet et les consignes de réalisation du travail proposé pour la validation de l'enseignement dont il a la charge.

Note de synthèse de lecture : Certains enseignements sont validés à partir de la rédaction d'une note de synthèse de lectures. Chaque enseignant fournit des ouvrages de référence et/ou des articles scientifiques et/ou la thématique qui fera l'objet de la note de synthèse.

**Oral :** Certains enseignements sont validés à partir d'un examen oral dont les caractéristiques (durée, en groupe ou individuel etc..) sont déterminées par l'enseignant.

**Mémoire de stage :** le contenu du rapport peut, selon l'orientation du participant, porter sur une application professionnelle (analyse de structures, de programmes ou d'activités dédiées à la formation dans le domaine de la santé ou dans un autre domaine) ou porter sur une dimension recherche (définition d'un thème, analyse de la littérature et état de la question, définition d'une problématique). Le choix des thèmes est discuté avec l'équipe pédagogique.

Quelle que soit la durée du stage, l'étudiant devra rendre un rapport de 20 pages dactylographiées avec interligne 1,5 (min. police 10) hors annexes.

#### Master 1 Nutrition et santé publique

La formation se déroule à temps plein sur une année universitaire, de septembre à juin (selon le stage choisi elle peut se terminer en septembre). Elle comporte une partie théorique et un stage d'une durée de 4 à 8 semaines (100 heures minimum).

#### Master 2 Nutrition et santé publique

La formation se déroule à temps plein sur une année universitaire, de septembre à juin (selon le stage choisi elle peut se terminer en septembre). Elle comporte une partie théorique (semestre 1) représentant un volume horaire de 300 heures et un stage (semestre 2) d'une durée de 3 à 6 mois (300 heures minimum).



## Notation

Les examens seront notés par les responsables d'UE.

Master 1 : Le stage sera évalué par le maître de stage (structure d'accueil) et par les membres du jury d'évaluation de stage. La note finale comprendra la note du maître de stage et celle du rapport écrit. Master 2 : Le stage sera évalué par le maître de stage (structure d'accueil) et par les membres du jury d'évaluation de stage. La note finale comprendra la note du maître de stage, de l'examen oral et du rapport écrit.

Chaque examen sera noté sur 20. Le calcul de la note finale correspond à la moyenne des notes des différents UE pondérées.

Il y a compensation entre les éléments constitutifs d'une même UE et compensation entre les UE au sein de chaque semestre. Il n'y a pas compensation entre les UE du semestre académique et du stage.

Une note inférieure à 7 à une des UE est éliminatoire. Toute absence à une épreuve d'examen ou tout rapport non rendu dans les temps de façon injustifiée est éliminatoire. Un stage interrompu par l'étudiant ou par la structure d'accueil entraîne la non validation du stage.

### Examens de rattrapage

Tout étudiant ayant eu une note strictement inférieure à 7 à une UE ou ayant été absent à un examen doit repasser l'examen de rattrapage de cette UE. Les étudiants peuvent en plus repasser les UE de leur choix, même s'ils ont une moyenne supérieure à 10. La meilleure des deux notes (session initiale ou de rattrapage) est conservée. Les notes du mémoire de stage sont quant à elles définitivement acquises et ne peuvent faire l'objet d'un rattrapage. Dans ce dernier cas, le rattrapage consistera à une rédaction de novo du mémoire de stage.

### Validation du Master

Le diplôme de Master est attribué à tout étudiant ayant une moyenne générale, pour le semestre académique et pour le stage, de façon indépendante, supérieure ou égale à 10/20. Le jury est souverain. Il valide le diplôme et attribue les mentions. Pour cela le jury du parcours ajuste la mention à la moyenne générale obtenue par l'étudiant. Il est retenu le barème suivant :

- Mention Honorable 18,0-20
- Mention Très Bien 16,0-17,9
- Mention Bien 14,0-15,9
- Mention Assez-Bien 12,0-13,9

L'ensemble de la validation du Master équivaut à 60 ECTS. L'étudiant n'ayant pas au cours de l'année académique obtenu la totalité des 60 ECTS ne peut prétendre au diplôme de Master. Un certificat attestant le nombre d'UE validé au cours de l'année académique lui sera remis en fin d'année. Pour les étudiants validant le Master 1, il n'y a pas de passage automatique en Master 2.

## Redoublement

Le redoublement systématique n'existe pas. Il est exceptionnel, et la demande de redoublement doit être justifiée par l'étudiant lors du dépôt de candidature. Cette demande sera étudiée par un jury de sélection. En cas d'avis favorable du jury, ce dernier fixe la liste des UE que l'étudiant doit impérativement repasser.

## Principe d'assiduité

L'admission au Master suppose l'acceptation tacite du principe d'assiduité aux enseignements dispensés. L'assiduité aux cours sera vérifiée de façon régulière. Toute absence doit être signalée par e-mail et justifiée par l'étudiant auprès du secrétariat du Master le plus tôt possible et au plus tard dans les cinq jours ouvrables qui suivent le premier jour de l'absence. L'assiduité sera prise en compte dans l'évaluation.

## Master 1 et 2 : Stages

### Finalité

La finalité du stage s'inscrit dans un projet pédagogique et n'a de sens que par rapport à ce projet. Dès lors le stage :

- permet la mise en pratique des connaissances en milieu professionnel ;
- facilite le passage du monde de l'enseignement supérieur à celui de l'entreprise.

Le stage ne peut en aucun cas être assimilé à un emploi.

### Organisation

Master 1 : Le stage est d'une durée de 100 heures minimum (correspondant à une durée de 4 à 8 semaines). Les propositions de stage devront faire l'objet d'une validation de la part de l'équipe pédagogique. Le stagiaire sera placé sous la co-responsabilité d'un tuteur du lieu de stage. Une convention sera établie entre le lieu de stage et la formation de Master. Cette convention établit la couverture sociale de l'étudiant sur son lieu de travail. Aucun stage ne peut débuter s'il n'a pas préalablement donné lieu à signature d'une convention de stage.

La convention de stage doit être établie et signée par toutes les parties prenantes avant le début du stage. Le circuit de signature peut demander plusieurs semaines. Aussi, il est vivement recommandé aux étudiants de communiquer par écrit toutes les informations relatives à l'avancée de leur recherche de stage et sur ses modalités. Il n'y a pas de gratification pour les stages Master 1.

Master 2 : Le stage est d'une durée de 3 mois minimum, à temps plein (35 h/semaine). Il est vivement recommandé de

réaliser un stage d'une durée de 6 mois. La durée du stage ne peut cependant pas excéder 6 mois renouvellement compris, en application de la législation en vigueur. Les propositions de stage devront faire l'objet d'une validation de la part de l'équipe pédagogique. Le stagiaire sera alors placé sous la co-responsabilité d'un tuteur du lieu de stage et d'un membre de l'équipe pédagogique, une convention sera établie entre le lieu de stage et la formation de Master. Cette convention établit la couverture sociale de l'étudiant sur son lieu de travail. Aucun stage ne peut débuter s'il n'a pas préalablement donné lieu à signature d'une convention de stage.

La gratification est le seul mode d'indemnisation admis par la réglementation financière, fiscale et sociale applicable en matière de stage ; il permet le maintien au stagiaire des droits du régime étudiant de la sécurité sociale et sa couverture contre le risque accident du travail et les maladies professionnelles.

L'article 30 de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie impose le versement d'une gratification pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois. Le montant de la gratification versé au stagiaire doit être précisé dans la convention de stage. Ce montant peut être fixé soit par la convention de branche ou l'accord professionnel étendu ou à défaut par décret. Le décret n°2008-96 du 31 janvier 2008 prévoit que le montant horaire de la gratification est fixé à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale. La gratification est versée mensuellement au stagiaire.

La convention de stage doit être établie et signée par toutes les parties prenantes avant le début du stage. Le circuit de signature peut demander plusieurs semaines. Aussi, il est vivement recommandé aux étudiants de communiquer par écrit toutes les informations relatives à l'avancée de leur recherche de stage et sur ses modalités.

### Absences, interruption, rupture

Les règles à respecter en cas d'absence sont à définir d'un commun accord. Les raisons d'interruption ou de rupture



doivent être examinées à la lecture des engagements des parties. L'étudiant doit prendre contact avec son maître de stage et le secrétariat du Master en cas de litiges qui ne peuvent se régler à l'amiable entre l'organisme d'accueil et l'étudiant. Toute rupture anticipée d'un stage doit être signalée au secrétariat du master et confirmée par courrier.

- Les candidats dont les dossiers de candidature nécessitent des précisions seront invités à réaliser un entretien avec un ou plusieurs membres de l'équipe enseignante du Master NSP.

## Admission

### Conditions d'admission

Qui peut candidater au Master 1 NSP ?

Les personnes titulaires d'une Licence 3 ou formation jugée équivalente dans les domaines des sciences de la vie, sciences pour la santé et diététique ainsi que les salariés et demandeurs d'emploi dans le cadre de la réorientation professionnelle peuvent candidater au Master 1 NSP.

# Attendus :

- Justifier de connaissances approfondies dans au moins 1 des disciplines suivantes: nutrition humaine, santé publique, épidémiologie, statistiques et mathématiques, activité physique, biologie et physiologie humaine
  - Avoir des compétences méthodologiques, argumentatives et rédactionnelles
  - Avoir un goût pour la démarche scientifique
  - Faire preuve de dynamisme, de curiosité intellectuelle et d'autonomie
  - Justifier de sa motivation pour intégrer la formation
  - Avoir un projet personnel et professionnel cohérent avec la formation
- # La sélection des candidats est réalisée en deux étapes :
- Sur dossier pour tous les candidats (avec trois issues possibles : candidature acceptée, convocation pour un entretien, candidature rejetée) ;

### Modalités de candidature

Pour candidater au Master NSP, chaque candidat doit impérativement transmettre son dossier par voie numérique, selon les règles ci-dessous :

- # Les candidats étudiants en licence ou titulaires d'une licence en France doivent candidater sur : <https://www.monmaster.gouv.fr>
- # Les candidats ressortissants de l'union européenne sont invités à postuler via la plate-forme universitaire « e-candidat » <https://ecandidat.univ-paris13.fr/ecandidat/#!accueilView>
- # Les candidats en dehors de l'union européenne sont invités à prendre contact avec le service « Campus France » (<https://www.campusfrance.org/fr>) de leur pays d'origine.

**A noter : aucune candidature reçue par voie postale et/ou par e-mail et/ou déposée en personne ne sera traitée.**

### Droits de scolarité

Droits nationaux pour le Master en vigueur.

### Capacité d'accueil

Master 1 :20 - Master 2 : 15

### Pré-requis obligatoires

Culture généraliste

Maîtrise de la rédaction d'un texte écrit argumenté



# Et après

## Insertion professionnelle

Intervenants et référents "santé/nutrition" pour les collectivités locales ou territoriales (municipalités, conseils généraux et régionaux) ;

- # Responsables « Nutrition » dans les structures nationales et déconcentrées de l'état dans le champ de la santé, de l'agriculture, du social, de l'éducation, en charge des problèmes d'alimentation et de l'activité physique ;
- # Chefs de projets dans la restauration collective, la grande distribution, la communication nutritionnelle, ... ;
- # Chargé d'études et chefs de projets dans les agences sanitaires (ANSES, Santé Publique France, INCA...) ;
- # Consultants pour des institutions spécialisées publiques, parapubliques ou privées ;
- # Métiers de la recherche institutionnelle et industrielle en nutrition et en santé publique qui implique les grands organismes de recherche (INSERM, INRAE, CNRS) et les Universités.

## Contacts

### Responsable pédagogique

Alice BELLICHA

### Secrétariat pédagogique

Secrétariat Master NSP

📞 01 48 38 77 43

✉ master.nutrition@eren.smbh.univ-paris13.fr

### Contact administratif

Contact validation des acquis

📞 01 49 40 37 04

✉ vap-ftlv@univ-paris13.fr

Service Valorisation, Orientation et Insertion professionnelle de l'Etudiant (Campus de Bobigny)

📞 01 48 38 88 38

✉ orientationbobigny.voie@univ-paris13.fr

🌐 http://www.scuio.univ-paris13.fr

## Contacts



# Programme

## Organisation

**La formation de Master NSP** se déroule à temps plein sur deux années universitaires, Master 1 et Master 2 complémentaires.

### Programme

Semestre 1 M1 Nutrition et Santé Publique

- UE 1 : Recommandations nutritionnelles

UE 2 : Méthodes de recherche et synthèse documentaire

UE 3 : Démarche de santé publique en nutrition

UE 4 : Évaluation du comportement alimentaire

UE 5 : Projets tutorés\*

Semestre 2 M1 Nutrition et Santé Publique

UE 6 : Nutrition-santé – niveau 1

UE 7 : Lecture critique

UE 8 : UE de spécialisation 1\*\*

UE 9 : Développement de son projet professionnel

UE 10 : Projets tutorés

UE 11 : Stage ( $\geq 100$  h de stage)

UE 12 : UE Engagement

\*Pour les étudiants en formation continue, nous adaptons les modalités pédagogiques afin de permettre un suivi à distance de l'équipe pédagogique.

\*\* Au choix parmi deux modules :

Statistiques en épidémiologie nutritionnelle

Prévention et promotion de la santé nutritionnelle

Semestre 3 M2 Nutrition et Santé Publique

- UE 13 : Nutrition-santé – niveau 2

UE 14 : Comportements alimentaires



UE 15 : Esprit critique

UE 16 : UE de spécialisation 2\*

Semestre 4 M2 Nutrition et Santé Publique

- UE 17 : Stage ( $\geq 300$  h de stage)
- \* Au choix parmi deux modules :  
Statistiques en épidémiologie nutritionnelle  
Prévention et promotion de la santé nutritionnelle